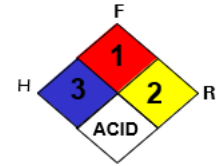




**BATTERIE CONCORDE
BATTERIE AU PLOMB
RÉGULÉE PAR VALVE**

Évaluation des Dangers



SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: Batterie au plomb sèche scellée et régulée par valve	UTILISATION DU PRODUIT : Batterie de stockage électrique
NOM DU FABRICANT: CONCORDE BATTERY	CORPORATION CONTACT D'URGENCE : CHEMTEL (800) 255-3924 Contrat #:MIS0001716
ADRESSE : 2009 San Bernardino Rd., West Covina, CA 91790	CONTACT POUR D'AUTRES INFORMATIONS: (626) 813-1234
NOM COMMUN : (utilisé sur l'étiquette) batterie au plomb-acide étanche à régulation par valve (Nom commercial et synonymes) VRB, VRLA, SLAB, acide de plomb recombinant: RG, série D8565	Date de révision : 24/01/2023

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification GHS:

SANTÉ		ENVIRONNEMENT		PHYSIQUE
Toxicité aiguë (orale/cutanée/inhalation) Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires Reproduction Cancérogénicité (plomb) Cancérogénicité (brouillard acide) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exp. répétée)	Catégorie 4 Catégorie 1A Catégorie 1 Catégorie 1A Catégorie 1B Catégorie 1A Catégorie 2	Aquatique Aquatique	Chronique 1 Aigu 1	Produits chimiques explosifs, division 1.3

Label GHS:

SANTÉ	ENVIRONNEMENT	PHYSIQUE
<p>Déclarations des dangers DANGER ! Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou de contact avec la peau. L'acide provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître en cas d'ingestion ou d'inhalation. Peut être nocif pour les enfants allaités. Peut provoquer le cancer en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque une irritation cutanée, des lésions oculaires graves. Le contact avec les composants internes peut provoquer une irritation ou des brûlures graves. Cause des dommages au système nerveux central, au sang et aux reins en cas d'exposition prolongée ou répétée en cas d'ingestion ou d'inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut former un mélange air/gaz explosif pendant la charge. Risque d'explosion, d'incendie, de souffle ou de projection</p>		<p>Conseils de prudence Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Éviter tout contact pendant la grossesse/pendant l'allaitement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec l'acide interne. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. NE PAS FUMER EN CAS D'INGESTION OU DE CONSOMMATION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/médecin si vous ne vous sentez pas bien. EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS OU LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/Ôter immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS D'INHALATION : Emmenez la personne à l'air frais et gardez-la dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, s'il y a lieu et si c'est facile de le faire. Continuez à rincer. En cas d'exposition/préoccupation, ou si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin. Conservé sous clé, dans un endroit bien ventilé, conformément aux réglementations locales et nationales. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale Tenir hors de portée des enfants.</p>

AVERTISSEMENT : Les bornes de batterie, les terminaux et les accessoires reliés peuvent vous exposer à des produits chimiques, notamment du plomb et des composés de plomb, connus par l'État de Californie pour causer le cancer et des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Se laver les mains après manipulation. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

C.A.S.	PRINCIPAUX COMPOSANT(S) DANGEREUX (nom(s) chimique(s) et commun(s))	Catégorie de danger	% poids	ACGIH VLE	OSHA PEL/TWA
7439-92-1	Plomb et composés de plomb	Aiguë-Chronique	60-75	0,05 mg/m3	0,05 mg/m3
7664-93-9	Acide sulfurique (électrolyte de batterie)	Oxydant-réactif Aigu -Chronique	15-25	0,2	1,0
7440-31-5	Étain	Chronique	<1	2	2
7440-70-2	Calcium	Réactif	<0,15	Non-établi	Non-établi

Remarque : les PEL des États individuels peuvent différer des PEL de l'OSHA. Vérifiez auprès des autorités locales pour connaître les PEL de l'État applicables.
OSHA – Administration de la sécurité et de la santé au travail ; ACGIH – Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; NIOSH – Institut national pour la sécurité et la santé au travail.

SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Procédures d'urgence et de premiers soins	Contact avec les composants internes si la batterie est ouverte/cassée.
Inhalation	Acide sulfurique : Déplacer immédiatement à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consultez un médecin. Plomb : retirer de l'exposition, se rincer la bouche, se laver le nez et les lèvres ; consulter un médecin.
Ingestion	Acide sulfurique : Donner de grandes quantités d'eau ; NE PAS faire vomir ou faire faire une aspiration dans les poumons peut se produire et causer des blessures permanentes ou la mort ; consulter un médecin. Plomb : Consulter immédiatement un médecin.
Peau	Acide sulfurique : rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes ; enlever complètement les vêtements contaminés, y compris les chaussures. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Jeter les chaussures contaminées. Plomb : Laver immédiatement à l'eau et au savon.
Yeux	Acide sulfurique et plomb : rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en soulevant les paupières ; Consulter immédiatement un médecin si les yeux ont été exposés directement à l'acide.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Embrasement d'éclair - Sans objet	Limites d'inflammabilité dans l'air % par volume : LIE = 4 % (gaz hydrogène dans l'air) ; GUE = 74 %	Moyens d'extinction - CO2 ; mousse; produit chimique sec. N'utilisez pas de dioxyde de carbone directement sur les cellules. Éviter de respirer les vapeurs. Utilisez les médias appropriés pour le feu environnant.	Température d'Auto-allumage 357°C (polypropylène)
Procédures de Lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive. Méfiez-vous des éclaboussures d'acide lors de l'application de l'eau et portez des vêtements, des gants, une protection du visage et des yeux résistants à l'acide. Si les batteries sont en charge, coupez l'alimentation de l'équipement de charge, mais notez que les chaînes de batteries connectées en série peuvent toujours présenter un risque de choc électrique même lorsque l'équipement de charge est éteint.		
Produits de combustion dangereux	De l'hydrogène gazeux hautement inflammable est généré pendant la charge et le fonctionnement des batteries. S'il est exposé à une cigarette allumée, une flamme nue ou une étincelle, cela peut provoquer une explosion de la batterie avec dispersion de fragments de boîtier et d'électrolyte liquide corrosif. Éloignez toutes les sources d'ignition de gaz et ne laissez pas d'objets métalliques entrer simultanément en contact avec les bornes négative et positive d'une batterie.		

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Procédures de nettoyage : Éviter tout contact avec tout matériau déversé. Containir/absorber les petits déversements avec du sable sec, de la terre ou de la vermiculite. Ne pas utiliser de matériaux combustibles. Si possible, neutralisez soigneusement l'électrolyte renversé avec de la soude, du bicarbonate de sodium, de la chaux, etc. Placez la batterie dans un récipient approprié pour l'élimination. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Le bicarbonate de sodium, le carbonate de soude, le sable, la chaux ou tout autre agent neutralisant doivent être conservés sur place pour l'assainissement des déversements.
Précautions personnelles : Porter des vêtements, des bottes, des gants et une protection du visage résistants aux acides.
Précautions environnementales : Le plomb et ses composés ainsi que l'acide sulfurique peuvent constituer une grave menace pour l'environnement. La contamination de l'eau, du sol et de l'air doit être évitée.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention:	Sauf si vous êtes impliqué dans des opérations de recyclage, ne percez pas le boîtier et ne videz pas le contenu de la batterie. Manipulez avec soin et évitez de faire basculer, ce qui peut entraîner une fuite d'électrolyte. Il peut y avoir un risque accru d'électrocution à cause des chaînes de batteries connectées. Tenez-vous à l'écart des objets métalliques qui pourraient ponter les bornes d'une batterie et créer un court-circuit dangereux. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Si le boîtier de la batterie est cassé, évitez tout contact avec les composants internes. Gardez les bouchons d'aération en place et couvrez les bornes pour éviter les courts-circuits. Ne laissez pas les bornes positives et négatives se toucher, un court-circuit provoquera un flux de courant élevé, créant une chaleur élevée et la possibilité d'un incendie. Placez du carton entre les couches de batteries automobiles empilées pour éviter les dommages et les courts-circuits. Tenir à l'écart des matières combustibles, des produits chimiques organiques, des substances réductrices, des métaux, des oxydants puissants et de l'eau. Utilisez des bandes ou du film étirable pour sécuriser les articles à expédier.
Stockage:	Stockez les batteries sous abri dans des zones fraîches, sèches et bien ventilées, à l'écart des matériaux incompatibles et des activités susceptibles de créer des flammes, des étincelles ou de la chaleur. Stocker sur des surfaces lisses et imperméables munies de mesures de confinement des liquides en cas de déversement d'électrolyte. Maintenez à l'écart des objets métalliques qui pourraient ponter les bornes d'une batterie et créer un court-circuit dangereux.
Précautions lors de la charge :	Il existe un risque possible de choc électrique provenant de l'équipement de charge et des chaînes de batteries connectées en série, qu'elles soient ou non chargées. Coupez l'alimentation des chargeurs lorsqu'ils ne sont pas utilisés et avant le détachement de toute connexion de circuit. Les batteries chargées génèrent et libèrent de l'hydrogène gazeux inflammable. L'espace de chargement doit être ventilé. Utilisez les tensions appropriées pendant la charge (voir l'étiquette de la batterie). Maintenez les bouchons d'aération de la batterie en place. Interdire de fumer et éviter la création de flammes et d'étincelles à proximité. Portez une protection pour le visage et les yeux à proximité des batteries en cours de chargement. N'utilisez jamais une batterie qui a moins de 80 % de sa capacité nominale et ne démarrez jamais un avion dont la batterie est « morte » ou déchargée. Retirez toujours une batterie « déchargée » de l'avion et effectuez un test de capacité pour vérifier la navigabilité. Charger uniquement conformément aux procédures recommandées. Pour une durée de vie optimale, la tension de charge de la batterie doit être ajustée avec la température de fonctionnement de la batterie.

Autres précautions	DE BONNES PRATIQUES D'HYGIENE PERSONNELLE ET DE TRAVAIL SONT OBLIGATOIRES. S'abstenir de manger, de boire ou de fumer dans les zones de travail. Se laver soigneusement les mains, le visage, le cou et les bras avant de manger, de boire et de fumer. Les vêtements et l'équipement de travail doivent rester dans les zones désignées contaminées par le plomb et ne jamais être ramenés à la maison ou lavés avec des vêtements personnels. Laver les vêtements de travail et l'équipement souillés avant de les réutiliser.
--------------------	--

SECTION 8 - CONTRÔLES D'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire	Aucun requis dans des conditions normales. Un respirateur acide/gaz approuvé par le NIOSH est requis lorsque le PEL est dépassé ou que l'employé subit une irritation respiratoire.
Ventilation	Stocker et manipuler dans un endroit sec et ventilé. Si une ventilation mécanique est utilisée, les composants doivent être résistants aux acides. Assurez-vous que les bouchons d'aération soient bien en place. Charger les batteries dans des zones avec une ventilation adéquate. La ventilation générale par dilution est acceptable.
Protection de la peau	Si le boîtier de la batterie est endommagé, portez des gants en caoutchouc ou en plastique résistants aux acides avec une couverture jusqu'aux coudes, un tablier résistant aux acides et des bottes.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité approuvées ANSI avec protections latérales/protection du visage recommandées. Si le boîtier de la batterie est endommagé, utilisez des lunettes chimiques ou une protection du visage.
Autres protections	Dans les zones où l'eau et les solutions d'acide sulfurique sont manipulées à des concentrations supérieures à 1 %, une douche de sécurité d'urgence et une douche oculaire doivent être fournies avec un approvisionnement en eau illimité. Tablier et protection du visage imperméables aux produits chimiques recommandés lors de l'ajout d'eau ou d'électrolyte aux batteries (non requis pour les batteries scellées et non renversables). Si le boîtier de la batterie est endommagé, évitez tout contact corporel avec les composants internes. Ne laissez pas des matériaux métalliques entrer simultanément en contact avec les bornes positive et négative des batteries. Se laver les mains après manipulation.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition : 100 – 115 °C	Pression de vapeur : 10 mmHg	Gravité spécifique : 1,215 à 1,350	pH <2	Point de fusion : >160°C (polypropylène)
Pourcentage volatil par volume : non applicable	Densité de vapeur : Hydrogène : 0,069 (Air = 1) Électrolyte : 3,4 @ STP (Air = 1)			Taux d'évaporation : < 1 (n-BuAc=1)
Solubilité Dans l'eau : 100 % soluble (électrolyte)	Réactivité dans l'eau Electrolyte - Réactif à l'eau			
Limites explosives supérieures/inférieures Inférieur = 4 % (hydrogène) Supérieur = 74 % (hydrogène)	Point d'éclair : inférieur à la température ambiante (sous forme d'hydrogène gazeux)			
Apparence et odeur : Batterie : Polypropylène copolymère, solide ; peut être contenu dans une enveloppe extérieure en aluminium ou en acier. Le boîtier a des bornes en cuivre, en bronze ou en plomb. Plomb : Gris, métallique, solide. Électrolyte : Liquide absorbé dans le matériau en verre mat, odeur piquante si le boîtier est cassé.				

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales à température ambiante.
Conditions à éviter	Évitez de surcharger et de fumer, ou des étincelles près de la surface de la batterie. Les boîtiers à haute température fondent si > 160 °C.
Incompatibilité (matériaux à éviter)	Bases fortes. Matières organiques combustibles. Les agents réducteurs. Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	Acide sulfurique. Hydrogène. Le dioxyde de soufre. Trioxyde de soufre. Sulfure d'hydrogène. Monoxyde de carbone.
Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dangereuse n'a été signalée.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'entrée:

Acide sulfurique : Nocif par toutes les voies d'entrée.

Composés de plomb : Une exposition dangereuse ne peut se produire que lorsque le produit est chauffé, oxydé ou autrement traité ou endommagé et crée de la poussière, de la vapeur ou de la fumée. La présence d'hydrogène naissant peut générer du gaz arsine hautement toxique.

Inhalation:

Acide sulfurique : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards d'acide sulfurique peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires.

Composés de plomb : L'inhalation de poussière ou de vapeurs de plomb peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons.

Ingestion:

Acide sulfurique : Peut causer une grave irritation de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac.

Composés de plomb : Une ingestion aiguë peut provoquer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée et des crampes sévères. Cela peut entraîner rapidement une toxicité systémique et doit être traité par un médecin.

Contact avec la peau:

Acide sulfurique : irritation grave, brûlures et ulcération.

Composés de plomb : non absorbés par la peau.

Composés d'arsenic : le contact peut provoquer une dermatite et une hyperpigmentation cutanée

Contact avec les yeux :

Acide sulfurique : irritation grave, brûlures, lésions de la cornée et cécité.

Composés de plomb : Peut provoquer une irritation des yeux.

Effets de la surexposition - aiguë :

Acide sulfurique : Irritation grave de la peau, dommages à la cornée, irritation des voies respiratoires supérieures.

Composés de plomb : Les symptômes de toxicité comprennent les maux de tête, la fatigue, les douleurs abdominales, la perte d'appétit, les douleurs musculaires et la faiblesse, les troubles du sommeil et l'irritabilité.

Effets de la surexposition - Chronique :

Acide sulfurique : Érosion possible de l'émail des dents, inflammation du nez, de la gorge et des bronches.

Composés de plomb : anémie ; neuropathie, en particulier des nerfs moteurs, avec chute du poignet ; dommages aux reins; modifications de la reproduction chez les hommes et les femmes. L'exposition répétée au plomb et aux composés de plomb sur le lieu de travail peut entraîner une toxicité du système nerveux. Certains toxicologues signalent des vitesses de conduction anormales chez les personnes ayant une plombémie de 50 µg/100 ml ou plus. Une forte exposition au plomb peut entraîner des lésions du système nerveux central, une encéphalopathie et des lésions des tissus hématopoïétiques.

Cancérogénicité :

Acide sulfurique : Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le « brouillard d'acide non organique fort contenant de l'acide sulfurique » comme cancérigène du groupe 1, une substance cancérigène pour l'homme. Selon les directives de l'annexe F de l'OSHA 29 CFR 1910.1200, cela équivaut approximativement à (suite) la catégorie 1A du SGH. Cette classification ne s'applique pas aux formes liquides d'acide sulfurique ou aux solutions d'acide sulfurique contenues dans une batterie. Aucun brouillard d'acide non organique (brouillard d'acide sulfurique) n'est généré lors d'une utilisation normale de ce produit. Une mauvaise utilisation du produit, telle qu'une surcharge, peut entraîner la génération d'un brouillard d'acide sulfurique.

Composés de plomb : Le plomb est répertorié par le CIRC comme groupe 2A - probablement chez les animaux à des doses extrêmes. Selon les directives de l'annexe F de l'OSHA 29 CFR 1910.1200, cela équivaut approximativement à la catégorie 1B du SGH.

La preuve de la cancérogénicité chez l'homme fait défaut à l'heure actuelle.

Arsenic : L'arsenic est répertorié par le CIRC comme groupe 1 - cancérigène pour l'homme. Selon les directives de l'annexe F de l'OSHA 29 CFR 1910.1200, cela équivaut approximativement à la catégorie 1A du SGH.

Conditions médicales généralement aggravées par l'exposition :

La surexposition au brouillard d'acide sulfurique peut causer des dommages aux poumons et aggraver les conditions pulmonaires. Le contact de l'acide sulfurique avec la peau peut aggraver des maladies telles que l'eczéma et la dermatite de contact. Le plomb et ses composés peuvent aggraver certaines formes de maladies rénales, hépatiques et neurologiques.

Toxicité aiguë:

DL50 par inhalation :

Électrolyte : CL50 rat : 375 mg/m3 ; CL50 : cobaye : 510 mg/m3

Plomb élémentaire : estimation ponctuelle de la toxicité aiguë = 4 500 ppmV (sur la base de lingots de plomb)
Arsenic élémentaire : Aucune donnée

DL50 orale :

Électrolyte : rat : 2140 mg/kg

Plomb élémentaire : Estimation de la toxicité aiguë (ATE) = 500 mg/kg de masse corporelle (sur la base de lingots de plomb)

Arsenic élémentaire : LD50 souris : 145 mg/kg

Antimoine élémentaire : LD50 rat : 100 mg/kg

Données de santé supplémentaires :

Tous les métaux lourds, y compris les ingrédients dangereux de ce produit, pénètrent dans l'organisme principalement par inhalation et ingestion. La plupart des problèmes d'inhalation peuvent être évités par des précautions adéquates telles que la ventilation et la protection respiratoire décrites dans la section 8. Suivre une bonne hygiène personnelle pour éviter l'inhalation et l'ingestion : se laver soigneusement les mains, le visage, le cou et les bras avant de manger, de fumer ou de quitter le lieu de travail. Gardez les vêtements contaminés hors des zones non contaminées ou portez des vêtements de protection lorsque vous vous trouvez dans ces zones. Limiter l'utilisation et la présence de nourriture, de tabac et de cosmétiques aux zones non contaminées. Les vêtements de travail et l'équipement de travail utilisés dans les zones contaminées doivent rester dans les zones désignées et ne jamais être ramenés à la maison ou lavés avec des vêtements personnels non contaminés. Ce produit est destiné à un usage industriel uniquement et doit être gardé hors de portée des enfants et de leur environnement.

Le 19e amendement à la directive européenne 67/548/CEE a classé les composés du plomb, mais pas le plomb sous forme métallique, comme pouvant être toxiques pour la reproduction. Phrase de risque 61 : Peut être nocif pour l'enfant à naître, s'applique aux composés du plomb, en particulier les formes solubles.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Devenir dans l'environnement:

Le plomb est persistant dans le sol et les sédiments. Dans la plupart des eaux de surface et des eaux souterraines, le plomb forme des composés avec des anions tels que des hydroxydes, des carbonates, des sulfates et des phosphates, et précipite hors de l'eau. La mobilité du plomb métallique entre les sections écologiques est lente. La majeure partie du plomb est fortement retenue dans le sol, ce qui entraîne peu de mobilité. Le plomb peut être immobilisé par échange d'ions avec des oxydes hydratés ou des argiles ou par chélation avec des acides humiques ou fulviques dans le sol. Le plomb (en phase dissoute) est bioaccumulé par les plantes et les animaux, aquatiques et terrestres.

Toxicité aquatique :

Acide sulfurique : CL50 24 h, poisson d'eau douce (Brachydanio rerio) : 82 mg/L, CMEQ 96 h, poisson d'eau douce (Cyprinus carpio) : 22 mg/L

Plomb : CL50 sur 48 heures (modélisé pour les invertébrés aquatiques) : < 1 mg/L, basé sur des lingots de plomb

Information supplémentaire:

Composés Organiques Volatils (COV) : 0% (en volume)

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les batteries Concorde sont 100% recyclables par toute opération de récupération agréée. Étant donné que ces batteries contiennent du plomb, de l'acide sulfurique et d'autres matières dangereuses, elles ne doivent jamais être jetées à la poubelle ou dans une décharge. De petites quantités peuvent être apportées aux installations locales de gestion des déchets ménagers dangereux, qui sont autorisées à les traiter. Pour obtenir de l'aide, veuillez appeler Concorde Battery au 626-813-1234 ou utiliser le lien suivant pour trouver un centre de recyclage près de chez vous :

<https://www.cairecycle.ca.gov/reducewaste/Batteries/>



SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Toutes les séries Concorde AGM, GPL, PVX, RG® et D8565 sont des batteries au plomb-acide régulées par valve (VRLA). Les VRLA de Concorde ont été testés conformément aux tests de vibration et de différence de pression trouvés dans 49 CFR 173.159 (f) et aux tests d'acide à écoulement libre sous 49 CFR 173.159a, le test de vibration et de différence de pression sous IATA Packing Instruction 872, conforme aux dispositions spéciales IATA A48, A67, A164 & A183, et dispositions spéciales IMDG 238.1 & 238.2. Les batteries sont solidement emballées, protégées des courts-circuits et étiquetées "Non-renversable". Les batteries VRLA de Concorde sont exemptées des réglementations sur les matières dangereuses du DOT, des réglementations sur les marchandises dangereuses de l'IATA et du code IMDG.

DEPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS

Exempté des exigences parce que les batteries ont réussi les tests de performance de vibration et de pression différentielle, et le test de cas de rupture pour la désignation non renversable.

OMI

Exempté des exigences parce que les batteries ont réussi les tests de performance de vibration et de pression différentielle, et le test de cas de rupture pour la désignation non renversable. Également, lorsqu'elles sont emballées pour le transport, les bornes sont protégées contre les courts-circuits.

IATA

Exempté des exigences parce que les batteries ont réussi les tests de performance de vibration et de pression différentielle, et le test de cas de rupture pour la désignation non renversable.

Également, lorsqu'ils sont emballés pour le transport, les terminaux sont protégés contre les courts-circuits. Les mots « Sans restriction » et les numéros des dispositions spéciales doivent être inclus dans la description de la substance sur la lettre de transport aérien, comme l'exige l'article 8.2.6, lorsqu'une lettre de transport aérien est émise.

ADR

Selon la disposition spéciale 598, les nouvelles batteries VRLA de Concorde ne sont pas soumises aux exigences de l'ADR lorsqu'elles sont fixées de manière à ne pas glisser, tomber ou être endommagées et qu'elles sont correctement empilées, par ex. sur des palettes (ou, s'ils ne sont pas sur des palettes, sont munis de dispositifs de transport). Les nouvelles batteries Concorde VRLA ne présentent aucune trace dangereuse d'alcalis ou d'acides à l'extérieur et sont protégées contre les courts-circuits.

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ÉTATS UNIS:

Articles 302, 304, 311 et 312 de l'EPCRA

Les batteries au plomb ne correspondent PAS à la définition OSHA d'un "article" (US EPA, oct. 1998). Le plomb et l'acide qui composent ces batteries doivent être inclus lors de la détermination des différents seuils pour ces réglementations de la section EPCRA. L'acide contenu dans les batteries au plomb est de l'acide sulfurique, qui est une substance extrêmement dangereuse (EHS). Le tableau suivant décrit les sections EPCRA applicables et leurs seuils respectifs pour l'acide sulfurique :

Sections EPCRA – Acide sulfurique	Seuils
302 - Avis de planification d'urgence	*TPQ ≥ 453 kgs
304 - Avis de libération d'urgence	*RQ ≥ 453 kgs
311 - Rapport de fiche signalétique	*TPQ ≥ 226 kgs
312 - Rapport d'inventaire chimique (c.-à-d. Niveau II)	*TPQ ≥ 226 kgs

*Le seuil de déclaration pour l'acide sulfurique est ≥ le TPQ désigné ou 500 lb, selon la valeur la moins élevée.

Le plomb utilisé dans les batteries plomb-acide ne bénéficie d'aucune exemption OSHA ou EPCRA. Le plomb n'est pas un EHS, et le tableau suivant décrit les sections EPCRA applicables et leurs seuils respectifs pour le plomb :

Sections EPCRA – Plomb	Seuils
311 - Rapport de fiche signalétique	≥ 4535 kgs
312 - Rapport d'inventaire chimique (c.-à-d. Niveau II)	≥ 4535 kgs

Section 313 de l'EPCRA

La déclaration du plomb et de l'acide sulfurique (et de leurs rejets) dans les batteries au plomb utilisées dans les voitures, les camions, la plupart des grues, des chariots élévateurs, des moteurs de locomotive et des avions aux fins de la section 313 de l'EPCRA n'est pas requise. Les batteries au plomb utilisées à ces fins sont exemptées de déclaration en vertu de l'article 313 conformément à l'« Exemption pour les véhicules à moteur ». Voir la page B-22 du [U.S. EPA Guidance Document for Lead and Lead Compound Reporting under EPCRA Section 313](#) pour plus d'informations sur cette exemption.

Notification du fournisseur : Ce produit contient des produits chimiques toxiques qui peuvent être signalés conformément aux exigences de l'inventaire des rejets de produits chimiques toxiques (formulaire R) de la section 313 de l'EPCRA. Pour une installation de fabrication sous les codes SIC 20 à 39, les informations suivantes sont fournies pour vous permettre de remplir les rapports requis :

Produit chimique toxique	Numéro CAS	% approximatif en poids
Plomb et composés de plomb	7439-92-1	60-75 %
Acide sulfurique/solution aqueuse	7664-93-9	15-25 %
Étain	7440-31-5	<1%

TSCA :

TSCA Section 8b – État de l'inventaire : Tous les produits chimiques composant ce produit sont soit exemptés, soit répertoriés dans l'inventaire TSCA.

TSCA Section 12b (40 CFR Part 707.60(b)) Aucun avis d'exportation ne sera requis pour les articles, à l'exception des articles contenant des PCB, sauf si l'Agence l'exige dans le cadre des actions individuelles de la section 5, 6 ou 7.

TSCA Section 13 (40 CFR Part 707.20) : Aucune certification d'importation requise (EPA 305-B-99-001, juin 1999, Introduction aux exigences d'importation de produits chimiques de la Loi sur le contrôle des substances toxiques, Section IV.A)

RCRA : Les batteries au plomb-acide usagées sont soumises à des exigences de manipulation simplifiées lorsqu'elles sont gérées conformément à la section 266.80 du 40 CFR ou à la partie 273 du 40 CFR. Le résidu d'acide sulfurique est un déchet dangereux caractéristique ; Numéro de déchet dangereux EPA D002 (corrosivité) et D008 (plomb).

RÈGLEMENTS DE L'ÉTAT (ÉTATS-UNIS) :

Avertissement de la proposition 65 de la Californie : les batteries et autres pièces reliées contiennent du plomb (CAS # 7439-92-1). Les bornes de batterie, les bornes et les accessoires reliés contiennent du plomb et des composés de plomb, des produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et nuire à la reproduction. Les batteries contiennent également d'autres produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme cancérigènes. Se laver les mains après manipulation.

RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE :

Distribution au Québec conformément aux articles 24(1) et 24(2) du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) du Canada.

La distribution dans l'UE doit suivre les directives applicables à l'utilisation, l'importation/l'exportation du produit tel qu'il est vendu.

16. AUTRES INFORMATIONS

Classement des risques NFPA pour l'acide sulfurique :

Inflammabilité (rouge) = 0

Santé (Bleu) = 3

Réactivité (jaune) = 2

L'acide sulfurique est hydroréactif s'il est concentré.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

LES INFORMATIONS CI-DESSUS SONT CONSIDÉRÉES COMME EXACTES ET REPRÉSENTENT LES MEILLEURES INFORMATIONS QUI NOUS SONT ACTUELLEMENT DISPONIBLES. TOUTEFOIS, CONCORDE BATTERY NE DONNE AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT CES INFORMATIONS, ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITÉ RÉSULTANT DE SON UTILISATION. LES UTILISATEURS DOIVENT FAIRE LEURS PROPRES INVESTIGATIONS POUR DÉTERMINER LA PERTINENCE DES INFORMATIONS À LEURS FINS PARTICULIÈRES. BIEN QUE DES PRÉCAUTIONS RAISONNABLES ONT ÉTÉ PRISES DANS LA PRÉPARATION DES DONNÉES CONTENUES DANS CE DOCUMENT, ELLES SONT OFFERTES UNIQUEMENT POUR VOTRE INFORMATION, CONSIDÉRATION ET INVESTIGATION. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FOURNIT DES DIRECTIVES POUR LA MANIPULATION ET L'UTILISATION SÉCURITAIRES DE CE PRODUIT ; IL NE FAIT PAS ET NE PEUT PAS TRAITER TOUTES LES SITUATIONS POSSIBLES, PAR CONSÉQUENT, VOTRE UTILISATION SPÉCIFIQUE DE CE PRODUIT DOIT ÊTRE ÉVALUÉE POUR DÉTERMINER SI DES PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES.

Les données/informations contenues dans ce document ont été examinées et approuvées pour une diffusion générale sur la base que ce document ne contient aucune information contrôlée à l'exportation.